

## **BOURSES DE VOYAGE ET DE RECHERCHE**

En 2020, le Bureau des arts plastiques (BDAP) de l'Institut français d'Allemagne **attribue deux bourses de voyage et de recherche vers l'Allemagne** aux commissaires travaillant en France qui poursuivent des projets de recherche spécifiques dans le domaine de l'art contemporain.

**Chaque bourse est dotée de 900 EUR.** Elle permet de couvrir, même partiellement, les frais de voyage et/ou d'hébergement. Les frais de matériel et les honoraires ne sont pas pris en charge.

Objectifs:

- Permettre aux commissaires français d'approfondir leur connaissance de la scène artistique allemande et internationale
- Encourager la mise en place de projets incluant des acteurs français et allemands
- Promouvoir la mise en réseau entre professionnels

À l'issue du voyage de recherche, les commissaires rédigeront un bref rapport à soumettre au Bureau des arts plastiques. Si des expositions, projets, publications, etc. sont réalisés à la suite de ce voyage, la mention du soutien apporté par le Bureau des arts plastiques et le logo de l'Institut français d'Allemagne devront être utilisés dans les médias liés au projet (dossier de presse, site Internet).

La bourse ne peut pas être accordée pour couvrir un déficit lié à une invitation de résidence, pour le commissariat de projets d'exposition déjà prévus ou pour des invitations à des conférences. La bourse ne peut pas non plus être accordée pour des recherches universitaires (par exemple, dans le but de faire des recherches pour des mémoires ou de préparer des cours à l'université).

Conditions d'éligibilité :

- 1- La bourse s'adresse aux commissaires indépendants ou salariés, critiques et historiens d'art, et artistes exerçant, même ponctuellement, une activité curatoriale.
- 2- Les candidats doivent être enregistrés comme résidant en France.
- 3- les candidats doivent travailler sur la préparation d'un projet ou faire de la recherche et démontrer qu'un voyage en Allemagne est une étape importante pour le développement de leurs travaux.
- 4- Les étudiants ne sont pas éligibles.

Les candidats doivent présenter une demande détaillée incluant:

- Une lettre de motivation (une page maximum) qui indique la description des objectifs du voyage de recherche et de l'itinéraire prévu (durée du séjour, indication des lieux, institutions et personnes à visiter).
- un curriculum vitae incluant l'indication d'un numéro SIRET

Merci d'envoyer votre dossier de candidature en français ou en anglais à [stefanie.steps@institutfrancais.de](mailto:stefanie.steps@institutfrancais.de)

Deux candidatures seront retenues pour des voyages à effectuer entre le 15 août et le 31 décembre 2020. La sélection des deux dossiers est effectuée par le Bureau des arts plastiques. Elle sera basée sur la pertinence du projet de recherche et sur l'intérêt du voyage en Allemagne pour le développement de ce projet.

Date limite de dépôt des candidatures: **31 juillet 2020.**